

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT** N ° 42

présenté par  
M. Ramos et M. Croizier  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la deuxième phrase de l’alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer la mission de la société France Médias de préparer la fusion-absorption des sociétés France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel.

En effet, fusionner ces sociétés s'annonce être une opération très complexe, longue mais surtout anxiogène pour les salariés, et sans réel objectif éditorial. Tel est l'objet de cet amendement.